

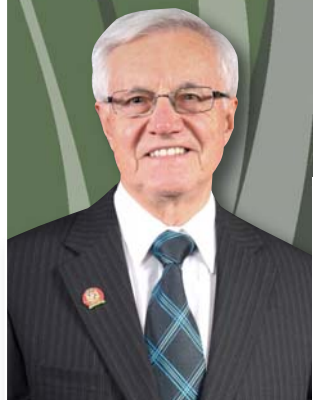


Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 31 n° 1
Février 2017



Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION SUR CERTAINS DOSSIERS

1- Féerie des Lumières 2017

La 3^e Féerie des Lumières de Saint-Joseph-de-Sorel, organisée par Vincent Deguise et ses nombreux bénévoles, s'est tenue les 13, 14 et 15 janvier dernier. Malgré le froid intense des premiers jours, la fête s'est avérée un grand succès.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à ce succès ainsi que le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, car sans ce dernier, il n'y aurait pas d'activités.



2- Local aux familles

À l'intérieur du bulletin, Monsieur Jacques Renaud nous présente un témoignage, à titre de responsable des questions familiales. Je vous recommande le texte de la page 7. Il a animé le 1^{er} décembre, un atelier à Saint-Jean-sur-Richelieu dont le thème met en valeur le Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel, qui a fait des envieux chez les participants.

Nous tenons à le féliciter et le remercier pour sa représentation remplie de succès.



3- Les Fleurons du Québec

C'est l'année 2017 qui mettra à l'honneur la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et sa propreté ainsi que le fleurissement de la Ville et des entreprises. Nous envisageons d'obtenir la cote de 3 à 4 fleurons. Pour cela, nous avons besoin de l'aide de tous : les citoyens, la municipalité, le Conseil, les dirigeants des industries, etc. Nous serons évalués au cours du mois d'août. Alors, le mot d'ordre est : soyons prêts, préparons nos outils horticoles et ayons des plans en tête afin de trouver des endroits pour planter des bulbes, plantes et fleurs.



COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

16-11-08 : (Véronique Massé, coordonnatrice, Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Ali Durocher, Michel Paquette (Saint-Roch-sur-Richelieu), Denis Marion, Mathieu Beauchemin (Massueville), Linda Cournoyer (Saint-David), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert), Vickie Larouche (Saint-Gérard)).

La coordonnatrice explique les activités organisées pour le 22 novembre pour les tout-petits.

Les délégués font le suivi des projets de la « Politique Familiale » : « Jouons dans la rue », « Certifié famille », « Pierre-de Saurel en santé » ainsi que le plan de communication des bacs bruns (projet 0 à 5 ans; projet : Conseil jeunesse).

Ils font le suivi de la « Politique des aînés », soit « la Popote roulante », « le Phare des aînés », « le Salon des aînés », « les aînés actifs » et « le Réseau d'amitié. »

Enfin, ils appuient les projets de regroupement pour un Québec en santé et celui de la persévérance scolaire.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

16-11-24 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélouquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Bélisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennnes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable) ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Anie Cournoyer, Catherine Liessens (CIT), Louise Boucher et Jacques Deslauriers (Gestrans)).

Les représentants de la firme Norda Stelo, au cours de ce 3^e atelier, présentait les systèmes du « Plan directeur pour un SAEIV. » De plus, les représentants du CIT et de Gestrans déposent le rapport de la rencontre opérationnelle avec le transporteur Transbus. Ils adoptent la recommandation d'une convention pour l'entretien du système d'automatisation de bâtiment.

Le Conseil accepte de verser au Groupe Transbus un montant forfaitaire de 3 000 \$ pour pallier aux impacts de la mise en place des boîtes de perception dans les véhicules.

Concernant le suivi de la « Gouvernance », le Conseil dépose le rapport du Comité de transition pour l'avenir des employés et concernant la rencontre du 22 novembre relatif à Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel.

Ils prennent connaissance du rapport des opérations : indicateurs de performance de Taxibus, statistiques d'achalandage par circuit, du tableau d'analyse des plaintes et registre, du registre de demande de service et du rapport des bris mécaniques.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 16-11-17 : (Olivar Gravel, président, Martin Bergeron, secrétaire-trésorier, Charles Guertin, Yvon Bibeau, André Tremblay et Jocelyn Benoit).

Les représentants présentent et adoptent le budget 2017 au montant de 1 193 000 \$ (1 210 000 \$ en 2016).

Les dépenses affectées au surplus accumulé : mandat architecte (usine), aménagement paysager, achat d'un opérateur de vanne, remplacement de trois (3) vannes, remise en fonction de 2 pompes turbines, achat d'alun, achat et installation de 6 – EED, plantation d'arbres du côté est de l'usine (pour un total de 60 000 \$).

Appel d'offres pour le remplacement des 4 pompes à P-8 (estimé à un million). Contrat à planifier au cours de l'année 2017. Les quotes-parts sont réparties entre les municipalités.

16-11-17 : (Olivar Gravel, président, Martin Bergeron, secrétaire-trésorier, Charles Guertin, Yvon Bibeau, André Tremblay et Jocelyn Benoit).

Les délégués suivants sont réélus : Oliver Gravel (président), Michel Pélouquin (vice-président). Les membres discutent du voile de boues dans les étangs (étude d'un nouveau traitement par le CTTEI en 2015).

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

16-11-21 : (Olivar Gravel, président, Serge Pélouquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier ainsi que Luc Airolti, directeur et Vicky Bussière, trésorière).

La Régie accorde au plus bas soumissionnaire conforme le remplacement du réservoir pétrolier pour la somme de 82 306 \$ (la firme Petro Hitech).

Aussi, elle accorde à la firme Global Électromécanique, la remise à neuf de la pompe PC 01 pour la somme de 11 505 \$ (plus taxes).

Aussi, ils décident de remplacer et valider l'ordinateur de procédé ainsi que le remplacement de Vacuum Primer.



**Monsieur
Serge Baron**

siègera comme pro-maire
à compter du 20 mars 2017

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de la Politique Familiale Locale et MADA, et Comité de Protection Civile Municipale.

NOUVELLE POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

Payable à 100 %.....Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

Payable à 50 %.....Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

Gratuit.....Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valable pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

CSBR – SOCCER (INSCRIPTIONS)

Dates : 9 mars 2017 (18h00 à 21h00)
10 mars 2017 (18h00 à 21h00)
11 mars 2017 (9h00 à 15h00)

Lieu : Centre Culturel
3015, Place des Loisirs

Coût : Juvénile : 140 \$
Sénior : 170 \$

Catégories : Garçons et filles nés à partir de 2013 jusqu'à sénior

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte accès-loisirs valide** de l'enfant à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire disponible en ligne quelques jours avant le début de la période d'inscription. Cela facilitera l'inscription, pour vous et pour nous !

PRÉSENCE OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION ET PHOTO

TOUS les enfants DÉJÀ INSCRITS au CSBR, de divisions U7 et plus, nés dans les mois de septembre, octobre, novembre et décembre;

TOUS les joueurs de la division U6 inscrits au CSBR lors de la saison 2016;

TOUS les NOUVEAUX joueurs (DIVISIONS U7 ET PLUS - jeunes nés en 2010, 2009, 2008, etc...) doivent OBLIGATOIREMENT être présents lors de l'inscription au CSBR pour la prise de photo et la mise à jour des informations pour la carte d'identification du joueur. Celle-ci est obligatoire, tant pour le soccer local que compétitif (A et AA). Une exigence de la Fédération de soccer du Québec pour la validité des assurances.

Renseignements :
450 743-2000 (www.csbr.ca)

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :
La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux
au 450 742-7294

ABABR – BASEBALL (INSCRIPTIONS)

Dates : 14 et 15 mars 2017 (18h00 à 21h00)
23 mars 2017 (18h00 à 21h00)

Lieu : Centre Culturel
3015, Place des Loisirs

Coût : Rally cap : 90 \$
Novice : 100 \$
Autres : 220 \$

Catégories : Garçons et filles nés de 1999 à 2013 inclusivement

Vous devez **obligatoirement** avoir la carte d'assurance-maladie et la **carte accès-loisirs valide** de l'enfant à inscrire. **Toute inscription avec une carte expirée sera refusée.**

Formulaire présentement disponible en ligne au ababr.net.

Les chèques doivent être fait à l'ordre de : A.B.A.B.R. (Association de baseball amateur du Bas-Richelieu). Les inscriptions reçues après le 21 avril 2017, seront placées sur une liste d'attente. Aucun remboursement sera fait après le 7 mai 2017.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec **Jean-Guy Lampron au 450 742-3823.**

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es),

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit : médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100 % du coût du cours, une fois ce dernier réussi, et seulement 50 % dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. Vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.

GYMNASTIQUE FONCTIONNELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 09h00 à 11h00
 Durée : du 24 janvier au 18 avril 2017
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

MOBILITÉ POSTURALE

Jour : Mardi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 24 janvier au 18 avril 2017
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 12 janvier au 11 mai 2017
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 09h00 à 10h00
 Durée : du 13 janvier au 19 mai 2017
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2017, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de :

- 35 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et
- 40 \$ pour les autres Villes.

Pour plus d'information, communiquez avec
 Monsieur Julien Paul au **450 742-0262**.

OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION

L'O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel, résidence Pointe-aux-Pins, offre des logements à prix modiques aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel à faibles revenus.

Pour en faire la demande et être inscrit sur la liste d'attente, communiquez avec le directeur général, monsieur Roger Courchesne en composant le **450 746-7532**.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
 de ce qui se passe
 dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :
28 février - 28 mars - 25 avril - 23 mai 2017

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
 Jour: Tous les mercredis | Arrivée: **13h00**

**Les profits seront remis au
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600



**OFFREZ LA SANTÉ
POUR NOËL AVEC UN
CHÈQUE-CADEAU!**

* EN PRIME RECEVEZ
3 ACCÈS GRATUITS
À UNE ACTIVITÉ.



COURS DE GOLF

DÉBUT LE 19 MARS 2017

**5 COURS À
L'INTÉRIEUR ET
2 À L'EXTÉRIEUR**



PROGRAMMES CÉGEP

MUNICIPALITÉS

KINO GYM-ATOUT

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT (1 À 12 MOIS) COMPRENANT :

- ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE
- PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PERSONNALISÉ
- ENCADREMENT PAR NOS ENTRAÎNEURS DIPLOMÉS

AUCUNS FRAIS INITIAUX

COURS EN GROUPE

DÉBUT LE 9 JANVIER 2017
(12 SEMAINES)

PILATES
(AU SOL, BALLON & GLIDING)

MAMANS-BÉBÉS

ABDO-CUISSSES-FESSIERS



PROGRAMMES JEUNESSE

DÉBUT LE 13 JANVIER 2017
(10 SEMAINES)

AMIKINS (3 À 8 ANS)
COURS DE DÉVELOPPEMENT MOTEUR

**CHEERLEADING
RÉCRÉATIF**
(5 À 11 ANS)

TENNIS PROGRESSIF
(6-10 ANS)

FORFAIT « **JE MAXIMISE MON TEMPS** »
ACCÈS AU GYM-ATOUT POUR L'ADULTE-ACCOMPAGNATEUR
DURANT L'ACTIVITÉ DE L'ENFANT.



ACTIVITÉS DE GYMNASE

**LOCATIONS
DE GYMNASES**

FÊTES D'ENFANTS
(6-13 ANS)

ESCALADE INTÉRIEURE

BADMINTON LIBRE



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK!



VOIR LES DÉTAILS AU : WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF



LE TOUT PETIT FORUM

Jeudi, le premier décembre dernier, en tant que responsable des questions familiales de notre Ville, je me suis rendu à Saint-Jean-sur-Richelieu pour assister au tout petit Forum.

En après-midi, j'ai animé un atelier dont le thème reposait sur le Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel. L'atelier avait une durée d'une heure trente. J'étais accompagné de l'animatrice du Local, Madame Sophie Giguère et de Madame Thérèse Thérout, membre du comité de parents du Local.

Notre Local est considéré au niveau provincial comme un exemple d'implication et de nécessité auprès de nos familles.

Les participants de notre atelier se composaient de responsables régionaux d'organismes de la région Centre, c'est-à-dire de Montréal et les environs, de la Montérégie et du Nord du Québec.

Après notre présentation, les questions pleuvaient, l'intérêt de notre auditoire était à son comble.

Le Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel, par ses multiples réalisations, a fait des envieux chez les participants.

J'étais fier de faire rayonner ma Ville pour ses côtés positifs et progressistes. Je tiens à remercier Sophie et Thérèse pour leur participation. Ensemble, nous formions un panel compétent, enthousiaste et dévoué à la cause des familles de notre Ville.

Félicitations à tout ceux et celles qui fréquentent notre Local.

Jacques Renaud

Conseiller quartier #3

Inscriptions des élèves à l'école pour l'an prochain

Si vous connaissez des enfants qui habitent notre secteur et qui ne sont pas inscrits à l'école pour l'an prochain, veuillez nous les référer afin qu'ils s'inscrivent le plus rapidement possible :



MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN (École Martel seulement)

- Un seul groupe dans toute notre Commission scolaire (pour les enfants du territoire de l'École Martel)*
- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2017
- Pour informations : téléphonez à la direction au 450 743-6417; poste 5410 (Chantal St-Louis, directrice)

**Les enfants qui proviennent d'un autre territoire peuvent faire une demande de choix d'école pour s'inscrire à ce programme unique, seulement s'ils répondent à certains critères spécifiques (se référer à la direction). Également, contrairement aux élèves du territoire de l'école Martel, ceux-ci n'ont pas accès au transport scolaire et sont admis si les places le permettent.*

INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE 5 ANS)

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2017

INSCRIPTION AU PRIMAIRE

- L'enfant doit avoir 6 ans au 30 septembre 2017

Tout enfant qui n'habite pas encore le secteur mais qui y déménagera doit aussi être inscrit.

Prévention incendie

Le Ministère de la sécurité publique du Québec diffuse tous les mois un conseil de prévention incendie qui est accessible sur la page Facebook du ministère ou sur le site du MSP au www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Pour le mois de janvier, le MSP et ses partenaires vous proposent « Les cendres chaudes : dehors! »

COMMENT VOUS EN DÉBARRASSER

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Attention!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage. »

LOCAL AUX FAMILLES

Le LOCAL AUX FAMILLES est un lieu chaleureux où parents et jeunes enfants (0-5 ans) se rejoignent pour jouer et socialiser, bâtir et réaliser divers projets ou activités.

TOUS LES MERCREDIS DE 9h à 16h (GRATUIT)

Au 303, rue Élisabeth

(Hôtel de ville, porte côté Élisabeth)

BIENVENUE!

Sophie Giguère, Intervenante en développement communautaire



Info : 450-881-3287

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION



Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois les **propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoin de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui régissent les règles de vie

en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie

au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amusent dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
 - Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
 - Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...



CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le tout nouveau centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
centre animalier Pierre-De Saurel**
1681, route Marie-Victorin, local 109
à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
centreatanimalier.pierredesaurel@gmail.com
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

La collecte des matières organiques s'effectuera le jeudi à toutes les semaines à compter du 4 mai 2017.

PROGRAMME RÉNORÉGION



SOMMES ENCORE DISPONIBLES POUR DES TRAVAUX ENGAGÉS AVANT LE 31 MARS 2017

Un programme ayant pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Voyez tous les détails relatifs au programme : mrcpierredesaurel.com/renoregion, ou encore contacter le responsable, M. Benoit Jolicoeur, au poste 228.

Certaines conditions s'appliquent.

MRC 
DE Pierre-De Saurel

Pour plus d'information :
450 743-2703

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, pour l'année, aux deux semaines.

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants (bleu et noir) sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, éviers, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

Matières sur des remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collecte : 6 avril et 4 mai 2017

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE COLLECTE EN MARS.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries;
- Pneus

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.



- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

RÉCUPÉRER

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées. **VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.**



LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.

4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224

- Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires;
- Encombrants;
- Appareils de réfrigération et de climatisation;
- Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes;
- Matériel électronique et informatique;
- Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc.

* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.

MRC

- Encombrants (ramassage 1^{er} semaine de chaque mois);
- Résidus verts (4 collectes par année)
- *Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires.

MUNICIPALITÉS DE

- Saint-David
- Saint-Ours
- Saint-Roch-de-Richelieu

• Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens

* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.

BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCES PARTICIPANTS*

* Voir la liste complète sur le site web

- Piles, cartouches d'encre et cellulaires

GARAGES DE VÉHICULES

- Pneus et batteries

PHARMACIES

- Médicaments

J-P BLANCHARD - 450 742-5335
SINTRA - 450 742-5993
LOU-TEC - 450 742-3787

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.

SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

« LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT
PAS »

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



LES BONS GESTES D'UNE CONSUMMATION RESPONSABLE

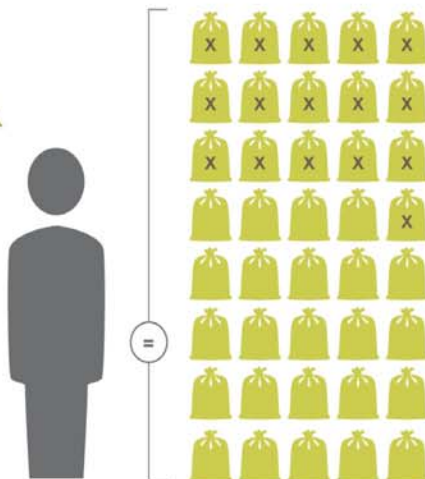
RÉDUIRE À LA SOURCE

- 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :
 - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
 - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
 - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :
 - Privilégiez les produits en vrac.
 - Recevez vos factures par Internet.
- 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.
- 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU
REJETTE L'ÉQUIVALENT
DE 40 SACS
À DÉCHETS*
PAR ANNÉE?
S'IL COMPOSTE,
IL DIMINUE
À 24 SACS.

* sac d'une contenance
de 20 livres



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à cœur autrement qu'en argent!

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

VERRE

- Pots de verre
- Couvrecls de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)
Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	X
	X

DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,
PLUS ON PAIE,
MAIS PLUS ON RECYCLE,
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com
450 743-2703

MRC
de Pierre-De Saurel

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
30 janvier 2017 ANNULÉ	31 janvier 2017 ANNULÉ	1 février 2017 de 13h30 à 14h45	2 février 2017 de 13h30 à 15h30	3 février 2017 de 13h30 à 14h45
6 février 2017 de 13h30 à 15h30	7 février 2017 de 13h30 à 15h30	8 février 2017 ANNULÉ	9 février 2017 de 13h30 à 15h30	10 février 2017 de 13h30 à 15h00
13 février 2017 ANNULÉ	14 février 2017 ANNULÉ	15 février 2017 de 13h30 à 14h45	16 février 2017 de 13h30 à 15h30	17 février 2017 de 13h30 à 14h45
20 février 2017 de 13h30 à 15h30	21 février 2017 de 13h30 à 15h30	22 février 2017 ANNULÉ	23 février 2017 de 13h30 à 15h30	24 février 2017 de 13h30 à 14h45
27 février 2017 de 13h30 à 15h30	28 février 2017 de 13h30 à 15h30	1 mars 2017 de 13h30 à 15h30	2 mars 2017 de 13h30 à 15h30	3 mars 2017 de 13h30 à 15h30
6 mars 2017 de 13h30 à 15h30	7 mars 2017 ANNULÉ	8 mars 2017 de 13h30 à 15h30	9 mars 2017 de 13h30 à 14h30	10 mars 2017 de 13h45 à 14h45
13 mars 2017 de 13h30 à 15h30	14 mars 2017 ANNULÉ	15 mars 2017 de 13h30 à 15h30	16 mars 2017 ANNULÉ	17 mars 2017 de 13h30 à 15h30
20 mars 2017 de 12h30 à 14h30	21 mars 2017 de 13h30 à 15h30	22 mars 2017 ANNULÉ	23 mars 2017 de 14h30 à 16h00	24 mars 2017 de 13h30 à 15h00
27 mars 2017 de 13h30 à 15h30	28 mars 2017 ANNULÉ	29 mars 2017 de 13h30 à 15h30	30 mars 2017 ANNULÉ	31 mars 2017 de 13h30 à 15h30
3 avril 2017 de 13h30 à 15h30	4 avril 2017 ANNULÉ	5 avril 2017 de 13h30 à 15h30	6 avril 2017 de 12h30 à 14h30	7 avril 2017 de 13h45 à 15h45
10 avril 2017 de 13h30 à 15h30	11 avril 2017 ANNULÉ	12 avril 2017 de 13h30 à 15h30	13 avril 2017 ANNULÉ	14 avril 2017 de 13h30 à 15h30
17 avril 2017 de 13h30 à 15h30	18 avril 2017 ANNULÉ	19 avril 2017 de 13h30 à 14h45	20 avril 2017 de 13h30 à 15h30	21 avril 2017 ANNULÉ
24 avril 2017 de 14h30 à 16h00	25 avril 2017 de 13h30 à 15h30	26 avril 2017 de 13h30 à 15h30	27 avril 2017 de 13h30 à 15h30	28 avril 2017 de 13h30 à 15h30

Activités - Aréna Aussant

Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire	11, 12, 17, 18 et 19 mars 2017
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph	9 avril 2017
Tournoi Club Social Rio-Tinto	10 au 14 avril 2017
Tournoi d'hockey féminin	15 et 16 avril 2017
Tournoi des pompiers pour les Grands Brûlés	20 au 23 avril 2017
Journée familiale horticole	20 mai 2017
Fête nationale	24 juin 2017

« Journée spéciale d'activités sur glace »

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite toute la population à une journée d'activités sur glace au Centre Récréatif Aussant (aréna) dimanche, le 9 avril 2017.

Journée familiale horticole

Le conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le **samedi 20 mai 2017**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.

11^e Édition du Tournoi de golf – 8 septembre 2017

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 11^e édition du Tournoi de Golf vendredi, le 8 septembre 2017 au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Surveillez, le site internet de la Ville (www.vsjs.ca) vers la fin mai, des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.

Nous vous attendons en grand nombre !

HEURES D'OUVERTURE

HORAIRE D'HIVER

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- Vendredi 14 avril et lundi 17 avril 2017

COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 17 mai 2017
Troisième versement : 16 août 2017

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'information, communiquez avec le bureau de la Ville.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 février, 20 mars, 18 avril et 15 mai 2017

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141
Travaux publics (urgence) : 911
(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572
Secrétariat : 450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca •••• **Site web :** www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs) 450 743-3205
Piscine : 450 742-1602
Local du 3^e âge : 450 743-5431
Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : www.mrcpierredesaurel.com

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

• Olivar Gravel 450 742-3148
• Serge Baron 450 742-5818
• Jean-Guy Cournoyer 450 743-8779
• Vincent Deguise 450 742-4379
• Michel Latour 450 746-8965
• Francine Parenteau 450 746-0896
• Jacques Renaud 450 743-7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Olivar Gravel
Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.